



# Compte rendu CFDT du CSA du 26 mai 2026

Ce CSA était en grande partie dédié aux réorganisations des directions « métiers ». Des points d'informations ont également été faits sur :

- Le règlement intérieur du CSA et de la F3SCT
- Le projet de rapport dressant un bilan de la création de l'ASNR devant être remis à l'OPECST
- L'avis du collège de l'ASNR sur les moyens nécessaires à la réalisation des missions
- Questions diverses :
  - [Rapport de l'institut Valmy, article institut Montaigne](#) : quelles suites seront données par l'administration et le collège ?
  - Constitution du conseil scientifique, où en est-on ?
  - Point sur les effectifs au 30 avril 2026
  - Bilan de la mise en œuvre de l'article L. 592 12 3 du code de l'environnement : harmonisation des sujétions et des remboursements de frais entre agents publics et salariés de droit privé : état des lieux des mesures déjà prises par le collège, identification des sujets restant à traiter (frais de missions et frais de déplacement...)
  - Aménagements envisagés lors de la période de fermeture de certaines lignes de transport en région parisienne pendant l'été
  - Point d'avancement sur le projet de recherche-intervention ?

## Points d'information hors réorganisations

### Information en vue d'une consultation relative au règlement intérieur du CSA, de ses commissions et de la F3SCT

Ce CSA a principalement donné lieu à une discussion sur les modalités de convocation et de participation des suppléants aux réunions plénières et aux réunions de travaux préparatoires sur les sujets complexes.

**Les représentants du personnel ont demandé à retarder à un prochain CSA la consultation sur le Règlement Intérieur, document fondateur de la mandature qui va régir le mode de fonctionnement de cette nouvelle instance. Ce document va déterminer pour une bonne part les modalités du dialogue social pour les prochaines années et mérite à ce titre que le temps nécessaire soit consacré à sa rédaction.**

### Information relative à la méthode d'élaboration du projet de rapport dressant un bilan de la création de l'ASNR devant être remis à l'OPECST en application de l'article 21 de la loi n°2024-450 du 21 mai 2024

Comme en 2025, la loi de création de l'ASNR appelle un rapport bilan à remettre à l'OPECST en juillet 2026. L'administration prévoit un rapport autoportant sur les 18 premiers mois d'installation et de fonctionnement de l'ASNR. Le plan prévu est le suivant :

- Introduction
- I – Contexte, enjeux et ambitions associés à la création de l'ASNR
  - Cette section reviendrait sur les grands enjeux pour l'ASNR et indiquerait la façon dont les travaux stratégiques se sont poursuivis depuis lors.
- II – Bilan de l'installation de l'ASNR
  - *Cette section serait divisée en 6 parties, reprenant les différentes briques de l'installation de l'ASNR*
- III – Etat des lieux des évolutions de l'organisation de l'ASNR
  - *Cette section serait divisée en deux parties, dédiées aux réorganisations métiers et transverses et support.*
- Conclusion et perspectives

**Les élus ont interrogé l'administration sur les suites données par les parlementaires et le gouvernement concernant le précédent rapport. L'administration a indiqué qu'elle n'avait eu aucun retour.**

## **Point pour information sur l'avis du collège de l'ASNR relatif au budget du contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France pour les années 2027-2029**

Comme chaque année, le collège rend un avis sur les moyens alloués à l'ASNR. Cet avis concernant les effectifs et le budget 2027-2028 est disponible sur [l'intranet](#) :

- **Moins 10 ETP** sur 2027-2028 (-5 ETP/an) → le collège « souhaite » le maintien de l'effectif actuel (2010,6 ETP pour 2026), l'ajout de 6 postes recherche (sur les 12 perdus fin 2024) et l'autorisation jusqu'à 5 CDD hors schéma d'emploi financés par des partenariats externes (post-doc)
- **Moins 30 M€** sur 2026-2028 → le collège juge « indispensable » de revenir au budget 2025 pour assumer l'ensemble des missions et indique une baisse possible de 6 M€ à partir de 2028 (besoins liés à la fusion).
- **Harmonisation** → « l'ASNR demande l'extension aux personnels de droit public du dispositif d'intéressement en place pour les personnels de droit privé, sans demande de crédits supplémentaires ». Les crédits seraient pris sur la prime fusion des agents publics décroissante.

# Réorganisations métiers et processus

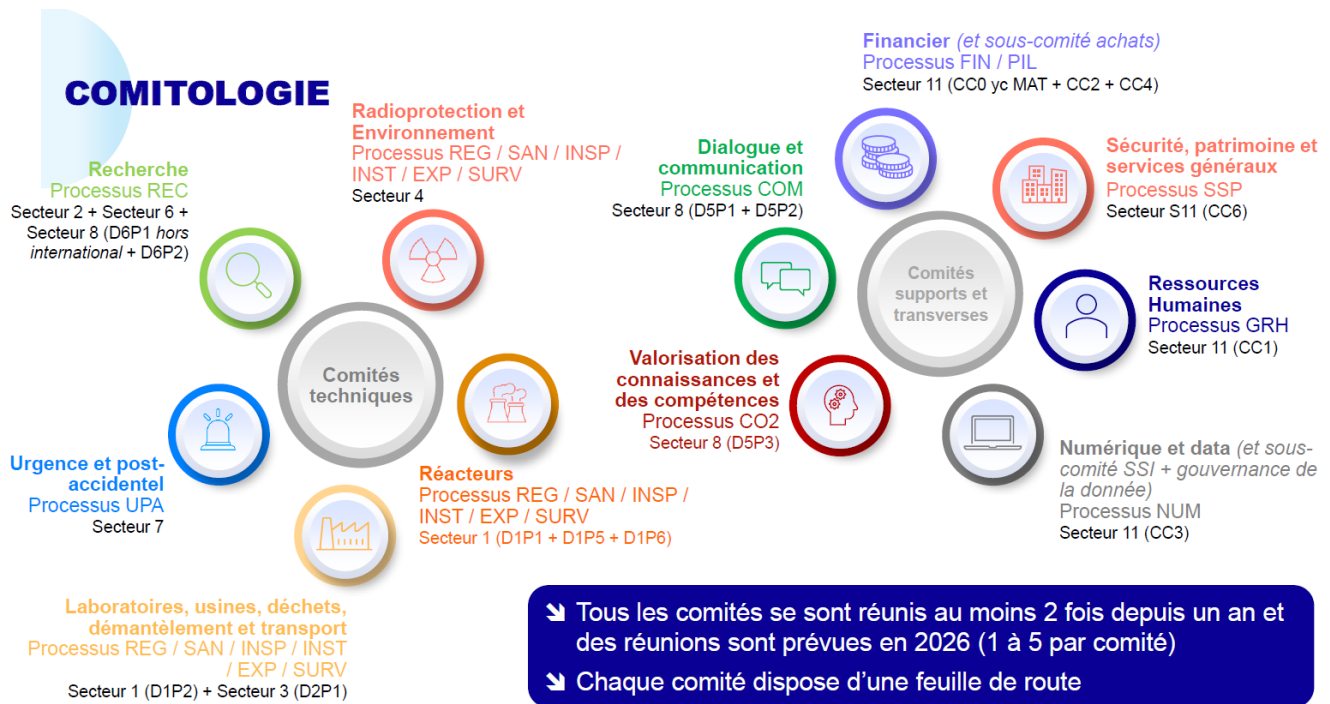
Ce CSA constitue une étape intermédiaire, les documents concernant la réorganisation (notes d'organisation interne des directions, notes d'impact et note sur les processus expertise/instruction) ont été fournis aux élus lors du CSA du 29 avril. Les CR détaillés des éléments fournis par direction lors du CSA du 29 avril est disponible [ici](#).

Evolutions depuis fin avril :

- 20 mai : « réunion technique » sur la comitologie, les macro-processus et les processus d'instruction, d'instruction renforcée et d'instruction avec expertise, organisée à la demande des élus
- En séance : point sur les effectifs avec postes vacants

## Instruction renforcée, comités techniques et processus « cœur de métiers » (suites de la réunion technique du 20 mai)

Comitologie : des comités techniques ont été mis en place en mai 2025 avec **vocation décisionnelle** sur les engagements stratégiques, techniques ou budgétaires dans leur périmètre de compétence.



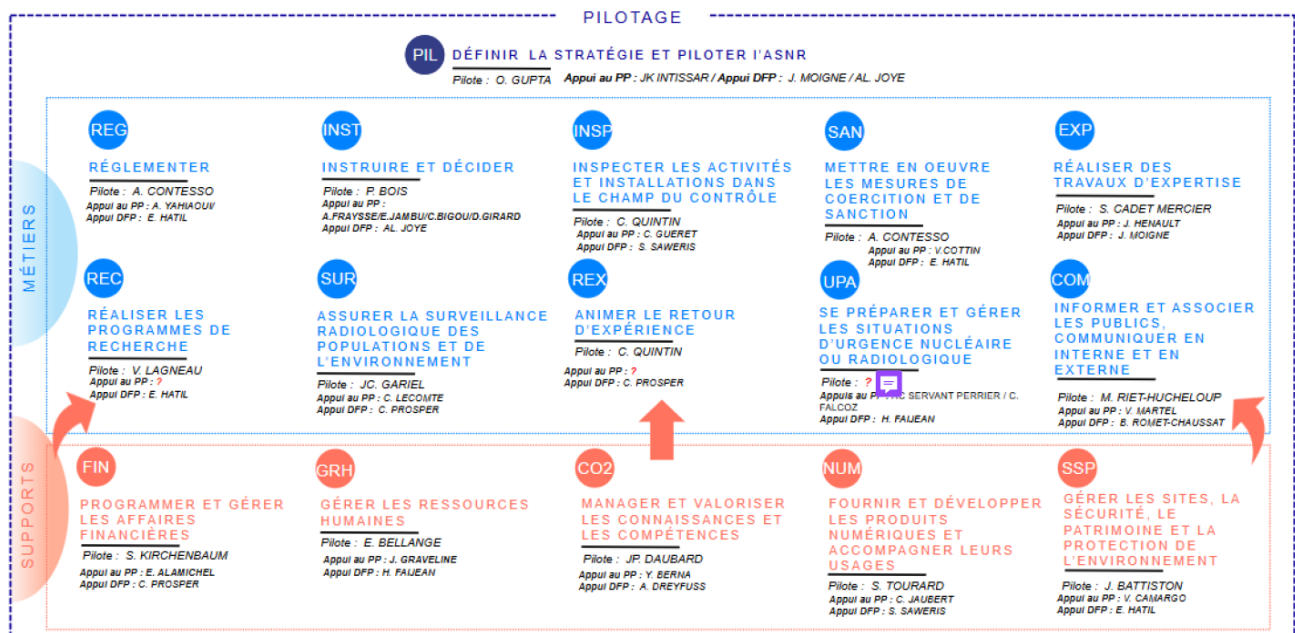
Processus « cœur de métiers » et « supports » : dix macro-processus « métiers » sont aujourd'hui en place. Plusieurs seront modifiés du fait de la réorganisation ou sont en cours de formalisation :

- **Processus « réglementer et fournir un appui juridique » (REG)** : pas d'évolutions concernant le périmètre et le contenu hérité de l'ASN (« réglementer les activités nucléaires »). Travaux de formalisation du nouveau périmètre l'activité « appui juridique » avec priorisation de la démarche de contractualisation (ex. commission des contrats)
- **Processus d'instruction** : « travaux en cours avec mise en place d'une démarche d'instruction renforcée »
- **Processus d'expertise** : « les méthodes de travail mises en œuvre actuellement sont celles héritées qui constituent des fondamentaux solides. Ces bases permettent d'accompagner les travaux d'expérimentation en cours. Travaux de formalisation du référentiel au fil de l'eau »
- **Processus « inspecter » (INSP), « mettre en œuvre les mesures de sanctions » (SAN), « assurer la surveillance radiologique de l'environnement » (SUR), « réaliser des programmes de recherche » (REC)** :

peu d'évolutions dans le périmètre et le contenu de ces processus, qui ont été largement repris de l'hérité (la gouvernance de la recherche, et les activités contractuelles sont portées par le processus « piloter »).

- **Processus « se préparer et gérer les situations d'urgence nucléaire ou radiologique » (UPA)** : « processus en évolution progressive, en lien avec la mise en place de l'ASNR. Formalisation du référentiel au fil de l'eau et travaux en cours pour aboutir à la mise en place de l'organisation définitive »
- **Processus « animer le retour d'expérience » (REX)** : poursuite en continuité des activités héritées de l'ASN (démarche d'évaluation des exploitants et responsables d'activité, traitement des événements significatifs). Démarrage des travaux de construction du processus
- **Processus « informer et associer les publics, communiquer en interne et en externe » (COM)** : Evolution du périmètre du processus avec l'intégration du dialogue avec les parties prenantes. Peu d'évolutions concernant le contenu du processus et les méthodes mises en œuvre actuellement sont celles héritées, adaptées au contexte de l'ASNR. Travaux en cours de formalisation du référentiel

## CARTOGRAPHIE DES PROCESSUS



Concernant les dix Comités Techniques dits intermédiaires ainsi que les Processus Métiers et Supports rattachés, les notes d'organisation et de fonctionnement explicitant dans le détail leurs missions, les intervenants, leurs domaines d'action restent attendues. Elles constituent un élément important pour permettre aux représentants du personnel de se prononcer sur la viabilité de la nouvelle organisation proposée. Les représentants du personnel se posent en particulier la question du mode de connexion de cette nouvelle strate décisionnelle avec la comitologie dite "bas niveau" déjà en vigueur (COPILs, réunions d'Intégration Recherche Expertise, Revues d'Axes Programmes, Comités de Coordination de l'expertise, GCIE...)

### Processus « Instruction renforcée »

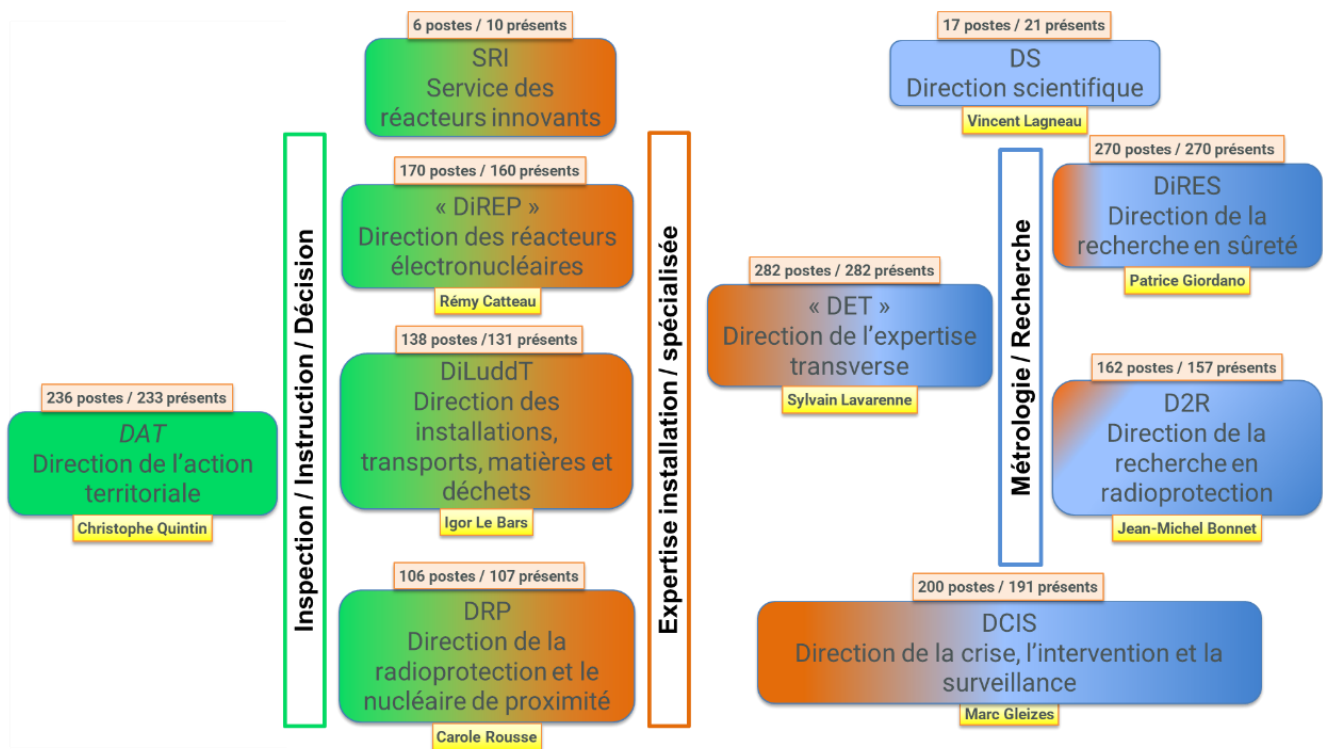
Le processus d'instruction renforcée a vocation à cadrer le mode d'interaction entre instruction et « sachants » pour pouvoir obtenir une consolidation sur un point technique. Par le vocable « sollicitation d'un sachant », il a été indiqué que cela consistera à solliciter l'unité ad-hoc pour obtenir une réponse de celle-ci. Il ne s'agira pas d'un recours au cheminement le plus court (appel direct aux personnes au sein des unités) mais d'une sollicitation transitant par le chef d'unité, ce dernier devant être le point d'entrée/sortie. Ce processus devra bien entendu reposer sur une connaissance du « qui sait quoi » (cartographie).

Il a été rappelé que l'instruction renforcée ne sera pas une expertise allégée et que le recours à l'instruction renforcée n'a pas non plus comme objectif de se substituer au recours à l'expertise en cas de manque de moyens disponibles. Pour les représentants du personnel, le périmètre d'application de l'instruction renforcée doit être clair afin de respecter la loi en matière de séparation expertise/décision.

**L'ensemble des organisations syndicales ont saisi la Commission d'éthique et de déontologie le 12 mai afin de disposer de son analyse concernant les dispositions de séparation entre la décision et l'expertise envisagées dans le cadre des réorganisations au regard de la séparation prévue par la loi (article L. 592-13-1 du code de l'environnement).**

## Point sur les effectifs par direction

Pour rappel, 8 directions métiers, le SRI et la direction scientifique sont envisagés dans la nouvelle organisation « métier ».



Les effectifs associés sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

Affectations actuelles	PROJECTION DES EFFECTIFS DANS LE PROJET DE NOUVELLE ORGANISATION												Total général
	DET	DCIS	DRP	DAT	DILUDDT	D2R	DIREP	DS	DIRES	SRI	USNR	DNUM	
Direction générale	2	1		1				1					5
DCN							61						61
DEP	1						39						40
DEU		7	8										15
DRC													48
DTS			18										27
DIS			23			48							23
PSE-ENV			18										23
PSE-SANTE	71	116	18				47		1				253
PSN-EXP		66	39				110		1				216
PSN-RES	143	1	1	4	74		59			5	2	1	290
DIVISIONS	65												335
DRI				223			1			270			224
MSC				5							5		5
DPS									13				5
DSSP									5				13
TOTAL EFFECTIFS - décompte DRH - postes pourvus au 01/04/2026 (Avec personnels détachés à l'extérieur)	282	191	107	233	131	157	160	21	270	10	2	1	1565

Affectations actuelles	PROJECTION DES EFFECTIFS DANS LE PROJET DE NOUVELLE ORGANISATION												Total général
	DET	DCIS	DRP	DAT	DILUDDT	D2R	DIREP	DS	DIRES	SRI	USNR	DNUM	
TOTAL EFFECTIFS - décompte DRH - postes pourvus au 01/04/2026 (Avec personnels détachés à l'extérieur)	282	191	107	233	131	157	160	21	270	10	2	1	1565
Total EFFECTIFS - décompte DRH - postes pourvus au 01/04/2026 (sans personnels détachés à l'extérieur)	282	191	106	233	130	156	160	21	270	10	2	1	1562
POVAS		9	2	13	7	6	10	0	0	0	0	0	47
TOTAL EFFECTIFS décompte DIRECTIONS présentés dans documents CSA du 29/04/2026 (en rouge décompte sans POVAS)	282	200	108	246	137	162	170	21	270	10	2	1	1609
POVAS	9												
TOTAL EFFECTIFS avec POVAS au 01/04/2026	291	200	108	246	137	162	170	21	270	10	2	1	1618

## Questions diverses (compléments) :

### - Point sur les effectifs

Les effectifs ETP (fonctionnaires, contractuels, CDI et CDD hors alternants et stagiaires) à la fin des 4 premiers mois de 2026 sont donnés dans le tableau ci-dessous :

Statut / contrat	31/01/2026	28/02/2026	31/03/2026	30/04/2026
<b>Agents publics</b>	<b>482,5</b>	<b>483,7</b>	<b>480,7</b>	<b>479,6</b>
Fonctionnaires	373,9	374,1	373,1	373,0
Contractuels	108,6	109,6	107,6	106,6
<b>Salariés de droit privé</b>	<b>1 524,8</b>	<b>1 514,3</b>	<b>1 518,4</b>	<b>1 515,1</b>
Salariés - CDI	1 422,8	1 415,3	1 419,4	1 417,1
Salariés - CDD	2,0	2,0	2,0	2,0
Salariés - CDD FORM-REC	100,0	97,0	97,0	96,0
<b>Total général</b>	<b>2 007,3</b>	<b>1 998,0</b>	<b>1 999,1</b>	<b>1 994,7</b>
<b>Ratio Agents publics / Effectif total</b>	<b>24,0%</b>	<b>24,2%</b>	<b>24,0%</b>	<b>24,0%</b>
<b>Ratio Salariés de droit privé / Effectif total</b>	<b>76,0%</b>	<b>75,8%</b>	<b>76,0%</b>	<b>76,0%</b>

Turn over : 5,6 % (au 21 mai : 9 démissions depuis janvier).

Le plan de recrutement 2026 est exécuté à 64 %

### - Conseil scientifique

Le conseil scientifique (CS) sera nommé par décision soumise au Président, avec une première réunion prévue le 8 juin.

Présidé par [Christelle ROY](#) (CNRS / IN2P3), le CS sera composé de 11 personnalités dont 2 étrangers. Les profils des autres membres du CS sont diversifiés : 3 profils sûreté, 4 profils santé-environnement, 1 profil SHS, 1 profil dialogue politiques publiques, 1 profil IA.

**N'hésitez pas à réagir en contactant directement vos élus **CFDT****  
**[asnr.cfdt@asnr.fr](mailto:asnr.cfdt@asnr.fr)** (salariés) **ou** **[cfdt@asnr.fr](mailto:cfdt@asnr.fr)** (agents publics)



Elus présents : Charles Meurville, Franck Arreghini, Tatiana Taurines, Simone Chanet, Emmanuelle Gaillot, Christèle Wampach

Représentant syndical présent : Denis Moggio